

AIDES FINANCIÈRES POUR LES PERSONNES VIVANT DANS LA DOULEUR

Si la douleur chronique a des effets sur votre capacité à travailler, vous êtes peut-être admissible à un soutien du revenu provincial ou fédéral.

LES SOURCES POSSIBLES D'AIDE AU REVENU :

Chaque province et territoire possède son propre programme de soutien financier pour les personnes handicapées. Par exemple, en Colombie-Britannique, il y a les programmes Persons with Persistent Multiple Barriers (PPMB) (personnes rencontrant des obstacles multiples et persistants [Traduction]) et Persons with Disabilities (PWD) (personnes handicapées [Traduction]). En Alberta, vous pouvez avoir accès au programme Assured Income for the Severely Handicapped (AISH) (revenu assuré pour les personnes gravement handicapées [Traduction]).

Autres programmes :

- Income Assistance (IA) (soutien au revenu)
- Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC)
- Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC)
- Prestation d'invalidité après la retraite du RPC

AUTRES TYPES DE SOUTIEN FINANCIER :

- Complémentaire alimentaire mensuel [Traduction]
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)
- Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité
- Bon canadien pour l'épargne-invalidité

Si vous vivez en Colombie-Britannique, la Disability Alliance of British Columbia (DABC) peut vous fournir des ressources pour vous aider à faire une demande pour chacune de ces sources. Consultez les fiches d'information sur la DABC au lien suivant (en anglais seulement) :

<https://disabilityalliancebc.org/category/publications/help-sheets/>

Si vous vivez dans une autre province, nous conseillons d'appeler le 2-1-1 pour connaître les services équivalents disponibles dans votre région.

PROCESSUS DE DEMANDE

Pour bon nombre de ces services, vous devez collaborer avec votre médecin, votre infirmière praticienne ou un autre fournisseur de soins de santé pour remplir la demande.

Conseils pour remplir les demandes :

- Demandez à un fournisseur de soins de santé que vous voyez régulièrement de travailler sur la demande avec vous. Il est le mieux placé pour comprendre votre douleur et savoir qui vous êtes.
- Lorsque vous remplissez les sections sur l'auto-évaluation de votre demande, décrivez votre pire journée, et non la meilleure.
- Décrivez comment votre douleur nuit aux activités de la vie quotidienne, comme les suivantes :
 - Sommeil
 - Hygiène personnelle et toilette
 - Tâches ménagères (cuisine, nettoyage, etc.)
 - Emploi
- Expliquez que vous souffrez de douleurs chroniques depuis plus de trois mois. Les demandes de soutien du revenu ne prennent pas les douleurs aiguës et chroniques en compte de la même manière.
- Expliquez comment la douleur chronique a pesé sur votre santé mentale.
- Énumérez les traitements que vous avez trouvés utiles, notamment les visites chez des spécialistes, des conseillers et d'autres services médicaux pour vous aider à traiter votre douleur.

RESSOURCES

- [Aide au revenu \(pour les résidents de la C.-B.\) : https://www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/income-assistance](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/income-assistance)
- [Personnes handicapées \(Résidents de la C.-B.\) : https://www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/services-for-people-with-disabilities/disability-assistance](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/services-for-people-with-disabilities/disability-assistance)
- [Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada : https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/prestation-invalidite-rpc/demande.html](https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/prestation-invalidite-rpc/demande.html)
- [Crédit d'impôt pour personnes handicapées : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/segments/deductions-credits-impot-personnes-handicapees/credit-impot-personnes-handicapees.html](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/segments/deductions-credits-impot-personnes-handicapees/credit-impot-personnes-handicapees.html)
- [Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et Bon canadien pour l'épargne-invalidité : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/regime-enregistre-epargne-invalidite-reei/subvention-canadienne-epargne-invalidite-canadien-epargne-invalidite.html](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/regime-enregistre-epargne-invalidite-reei/subvention-canadienne-epargne-invalidite-canadien-epargne-invalidite.html)



Ce programme est réalisé grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.